



**Jugement en appel du 29 Octobre 2024 de
l'affaire
Gaec Des Ruettes 50600 Le Mesnillard /
RTE**

De par nature, Dominique Vaupré ne crie jamais victoire, même quand le tribunal lui apporte justice. Il sait que la partie adverse n'est jamais prête à reconnaître ses torts.

Sa détermination et celle de François Lafforgue avocat de l'association nous permet par ce jugement d'obtenir une nouvelle avancée.

Lors de ce jugement RTE est condamné à indemniser ces éleveurs pour les préjudices subis sur leurs animaux, mettant en cause la ligne THT (Très Haute Tension) de RTE.

L'installation de cette ligne au-dessus des bâtiments d'élevage a contraint les éleveurs à déplacer leur site de production afin de pouvoir poursuivre leur activité.

Nous ne manquerons pas de vous apporter de plus amples informations ultérieurement.

Pour le bureau de l'A.N.A.S.T
Le secrétaire
Le président